

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 11 (1882)

Heft: 6

Rubrik: Exposition de Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il se servira de la gamme de *fa* ; sans doute, ce ne sera pas un accompagnement riche et varié, mais il aura l'avantage de donner à l'élève une légitime consolation en lui prouvant qu'il fait des progrès et qu'il ne perd point son temps.

L'élève passera ensuite à un travail beaucoup plus intéressant et moins monotone : nous voulons dire le mélange des deux gammes apprises, *do* et *fa*. Il aura pour règle

a) que chaque fois qu'il rencontrera dans un morceau un *si b* ou une phrase se terminant par la note *fa*, il se servira de la gamme et des accords en *fa* ;

b) que chaque fois qu'il rencontrera un *si naturel* (c'est-à-dire non affecté du bémol) ou une phrase se terminant par *do*, il se servira de la gamme et des accords en *do*.

Cette règle est fondamentale et d'une application facile ; au bout d'un certain temps de pratique, ces différents accords s'imposent d'eux-mêmes, et l'élève les sent venir tout naturellement au bout de ses doigts.

Comme exemple du mélange des deux gammes, nous prendrons la messe des *Anges*. L'élève la commencera en *fa* et jouera dans cette gamme les six ou sept premières notes du mot *Kyrie* ; puis vient le neume *re, do, si, do*, le *si* étant naturel et la phrase se terminant par *do*, il devra pour ces quatre notes se servir de la gamme de *do* et reprendra ensuite la gamme en *fa*.

Lors même que nous ne prenons pas trop garde aux fausses successions, nous devons néanmoins prévenir l'élève que dans le *Kyrie* que nous venons d'indiquer, il ferait une faute trop grave s'il changeait de gamme au commencement du neume *re*. Il tiendrait la note *do* avec l'accord en *fa*, et immédiatement après la note *re* dans la gamme de *do* avec *sol* à la basse ; il y aurait là succession de quinte et d'octave, ce qui est doublement interdit par les règles de l'harmonie. Pour éviter cette faute grossière, l'élève jouera les notes du mot *Kyrie* en *fa*, comme il a été dit, mais la dernière note de cette petite phrase étant *do*, l'élève accompagnera ce *do* non pas avec les accords de *fa* mais avec ceux de *do*, et il continuera avec ces accords de *do* jusqu'à la fin du neume, *re, do, si, do*.

Dans le *Gloria* de la même messe toutes les phrases qui se terminent en *do* devant être jouées avec les accords de la gamme de *do*, comme : *Laudamus te, Benedicimus te ;...* les mots *Gratias agimus tibi* seront accompagnés en *do* et les mots qui suivent en *fa*. *Domine Deus rex caelestis* sera accompagné en *fa* et les mots qui suivent *Deus Pater omnipotens* seront accompagnés en *do* parce que la phrase se termine en *do*. Et ainsi du reste.

Plus tard, lorsque l'élève sera un peu plus fort, nous lui dirons que cette messe jouée en *fa* est sur un ton un peu trop haut, nous lui apprendrons à la jouer en *mi b* ou en *re*. Pour le moment, qu'il la joue en *fa* afin de bien se familiariser avec les deux gammes qu'il a apprises.



EXPOSITION DE ZURICH

Nos lecteurs n'ignorent pas que le canton de Fribourg a résolu de prendre part, pour ce qui concerne l'instruction, à l'exposition suisse qui s'ouvrira à Zurich, le 1^{er} mai 1883.

Chaque arrondissement scolaire y participera. Messieurs les inspecteurs sont chargés de désigner les écoles qui devront envoyer des travaux. Telle école sera appelée à concourir pour une branche, telle autre pour une autre branche. Mais il suffira que chaque arrondissement fournisse *deux* ou *trois* travaux ou cahiers pour chaque branche.

Mais qu'on le remarque bien, le but de cette exposition n'est pas d'établir une comparaison entre la force des écoliers ou des écoles ou des cantons, mais simplement de fournir le moyen d'apprécier le mérite des méthodes que l'on suit et la valeur du matériel en usage.

Ainsi ceux qui voudront exposer pour la calligraphie, n'auront pas à préparer quelques belles pages d'écriture, mais les cahiers de deux ou trois élèves, cahiers qui se suivent, de telle façon que les experts, puissent se rendre compte de la marche suivie par le maître depuis les premiers exercices jusqu'aux leçons. Les cahiers préparés ne sont pas interdits. Rien n'empêche que le maître y ajoute une courte notice explicative sur la méthode et les procédés qu'il emploie.

S'agit-il d'exposer des travaux de langue, l'instituteur chargé de cette partie choisira dans sa classe les deux ou trois meilleurs cahiers des devoirs d'orthographe et de rédaction, mais chaque série de travaux comprendra peut-être plusieurs cahiers d'exercices, faisant suite l'un à l'autre. Les examinateurs pourront ainsi suivre pas à pas et apprécier la méthode du maître; ils pourront voir comment l'instituteur comprend sa tâche, comme il prétend amener ses écoliers à orthographier et à composer correctement. Si l'on suit un manuel tel que celui de Robyns, de Dethexte, des Frères ou de Ropert, etc. on pourra adjoindre aux travaux des écoliers le manuel que nous avons adopté.

Pour le dessin on enverra la collection complète et graduée des travaux de deux ou trois élèves, et non point les plus beaux dessins isolés de la classe.

Aux travaux des écoliers qui devront être envoyés à Fribourg pour le 1^{er} avril 1883 on pourra ajouter soit des musées scolaires, soit des collections d'objets recueillies par le maître, soit des reliefs ou cartes confectionnés par le maître ou les élèves.

Voici comment s'exprime le programme officiel du groupe 30.

Travaux d'un ou de deux élèves de toutes les classes d'une école publique ou d'une institution privée, pour faire voir la méthode et la marche de l'enseignement (dessins, pièces d'écriture, compositions, etc.

I. Ecoles enfantines, jardins d'enfants.

- 1^o Plans, modèles de l'aménagement intérieur.
- 2^o Mobilier.
- 3^o Matériel servant à l'enseignement.

II. Ecoles primaires, secondaires (moyennes), réales, écoles de district, etc.

- 1^o Plans, modèles, devis de bâtiments d'école et de salles de gymnastique.
- 2^o Aménagement et ameublement de salles d'école (ventilation, bancs, tables, armoires, planches noires, etc.).
- 3^o Objets servant à l'instruction générale (globes, cartes, tabelles, modèles de dessin et d'écriture, instruments, plâtres, objets divers et collections, etc.).
- 4^o Livres, manuels, objets employés par les élèves dans les diverses branches d'instruction de l'école.

- III. Ecoles d'ouvrage de jeunes filles.
 - 1° Bancs, tables et autres meubles.
 - 2° Matériel d'enseignement, collection d'étoffes, etc.
- IV. Ecoles complémentaires et cours pour les adultes des deux sexes, écoles de dessin, écoles spéciales et professionnelles.
 - 1° Livres et objets servant à l'enseignement et à la démonstration intuitive des choses.
 - 2° Notices historiques sur des écoles.



BIBLIOGRAPHIE

1

Les amis de l'agriculteur. Collection de 6 grands tableaux muraux, représentant les 50 principales espèces d'oiseaux utiles à l'agriculteur.

Sous ce titre, la maison Lebet, à Lausanne, offre aux écoles de la Suisse une publication d'une utilité incontestable autant que d'une grande valeur artistique. Chacune de ces 50 espèces d'oiseaux est un petit tableau représentant le sujet dans le milieu où il vit, dans ses poses originales, avec ses couleurs naturelles. Chaque oiseau est présenté à l'enfant tel qu'il nous apparaît au sein de la nature.

Aussi ces collections ont-elles leur place marquée dans nos écoles à deux titres :

1° Comme exécution de la loi fédérale sur la chasse, art. 18 qui dit : *Les autorités scolaires doivent veiller à ce que les enfants apprennent dans les écoles à connaître les oiseaux mis sous la protection de la Confédération, ainsi que leur utilité, et soient engagés à les épargner.*

C'est dans ce but que le Haut Conseil fédéral recommande chaudement aux cantons l'introduction de cette publication dans leurs écoles. Pour faciliter cette introduction, la Confédération a voté un subside de 6000 fr. en vue de procurer ces collections à très bas pris aux écoles.

Le prix de la collection est de 15 fr. La Confédération alloue un subside par collection de 3 fr.

Elle demande aux cantons d'allouer de leur côté à leurs écoles par collection un subside cantonal de 5 fr.

De cette façon, bénéficiant des deux subsides, les communes peuvent se procurer ces collections au prix *excessivement bon marché* de 7 fr.

2° Cette collection se recommande également comme moyen d'enseignement intuitif, comme œuvre exacte de science naturelle, elle développera chez l'enfant le goût de l'observation de la nature, comme œuvre d'une grande valeur artistique elle contribuera à réveiller le sens du beau ; elles peuvent servir de décoration des salles d'école dans les campagnes où bien rarement parviennent des tableaux réellement artistiques. Enfin par son but, celui de la protection des gracieux petits êtres que la Providence a donnés à l'agriculteur pour lui servir de précieux auxiliaire, cette publication réveillera chez l'enfant un des plus